

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°22/2021**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : dix-neuf novembre deux mille vingt et un Le **03 DEC. 2021**

Date de la séance du Comité syndical : vingt-six novembre deux mille vingt et un

Bureau du courrier

Membres présents :

M. Éric PICARD, Président,

M. Rémi ANDRÉ, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, M^{me} Régine DOUSSIÈRE, M. Noël LAFOURCADE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Benoit REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, M^{me} Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, M. Bernard SCHEUER, M^{me} Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**M. Quentin GIRY (ONF), M^{lle} Charlène CANNES-MUZEAU, M. Lionel FABRE, M. Pierre-Etienne VIGUIER, M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER

OBJET : Autorisation d'engagement de la tranche n°2 de l'action A1 – Mise en œuvre d'un plan de gestion de la Ripisylve - dans le cadre du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Lot-Dourdou (secteur Aveyron-Cantal)

Par délibération du 13 décembre 2019 le comité syndical a approuvé le Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant Lot-Dourdou pour la période 2020-2029 et sollicité auprès de la Préfète de l'Aveyron la mise en œuvre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de légitimer l'intervention du syndicat sur les propriétés privées.

Il est nécessaire de programmer la 2^{ème} tranche de l'action A1 – Mise en œuvre d'un plan de gestion de la Ripisylve - du Programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant Lot-Dourdou pour 2021-2022.

Sur la base de la programmation pré-établie qui sera amenée à être affinée et actualisée par le technicien et qui devra être validée par les collectivités concernées avant travaux, le montant estimatif de la tranche 2 s'élèverait à 91 608,00 € TTC de travaux (soit 76 340,00 € HT) et 7 634,00 € de frais de maîtrise d'œuvre (soit 10 % du montant HT des travaux).

Cette dépense englobe :

- le traitement de ripisylves,
- les travaux imprévus,
- les frais de maîtrise d'œuvre.

Le financement prévisionnel de cette 2^{ème} tranche est prévu de la manière suivante (sous réserve des arrêtés attributifs de subvention) :

<i>Financiers</i>	<i>% sur le montant TTC des travaux</i>
Agence de l'Eau Adour Garonne	50,00 %
Conseil Régional Occitanie	20,00 %
Conseil Départemental de l'Aveyron	10,00 %
Autofinancement des collectivités concernées	20,00 %

Paraphe : *E.P.*

page n°- 38 -

Ainsi, il convient :

- De programmer cette 2^{ème} tranche de l'action A1 – Mise en œuvre d'un plan de gestion de la ripisylve,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel, tel que présenté,
- D'autoriser le technicien rivière à monter le dossier technique correspondant aux formats avant-projet et projet,
- De solliciter les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- De prévoir le transfert de la dépense correspondante au budget 2022 du syndicat,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PROGRAMME** cette 2^{ème} tranche de l'action A1 – Mise en œuvre d'un plan de gestion de la ripisylve,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté,
- **AUTORISE** le technicien rivière à monter le dossier technique correspondant aux formats avant-projet et projet,
- **SOLLICITE** les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- **PRÉVOIT** le transfert de la dépense correspondante au budget 2022 du syndicat,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 03 décembre 2021

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 03 décembre 2021

Le Président,

Le Président,

Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières


38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@smlld.fr

Éric PICARD



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 DEC. 2021**

Bureau du courrier